

**Scientologie et le débat
sur les Droits de l'Homme
en Europe:
une réponse à
Leisa Goodman,
J.Gordon Melton
et à l'étude européenne
portant sur le RPF**

Marburg Journal of Religion

**Stephen A. Kent
Department of Sociology
University of Alberta
Edmonton, Alberta, Canada
T6G 2H4**

Document paru en premier dans le Marburg Journal of Religion,

original anglais ici sur le Web:

<http://www.uni-marburg.de/religionswissenschaft/journal/mjr/kent3.html>

Version web française avec hyperliens actifs ici :

<http://www.antisectes.net/index-univ.htm>

Email: [mailto:<Steve.Kent@Ualberta.ca>](mailto:Steve.Kent@Ualberta.ca)

Traduction non officielle : Roger Gonnet

Email: <mailto:gonnet@antisectes.net>

Table des Matières

1) INTRODUCTION	1
2) NOUVELLE INFORMATION AU SUJET DU RPF. 2	
3) LE RPF ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	2
4) GORDON MELTON A PROPOS DE L'ORGANISATION MARITIME SCIENTOLOGUE (LA "SEA ORG").....	4
5) L'ETUDE EUROPEENNE A PROPOS DU RPF.....	5
6) ABSENCE DE PROTECTION DES ENFANTS SCIENTOLOGUES PAR GOODMAN	6
7) CALOMNIES PERSONNELLES	6
8) "ON NE L'A PAS DIT, PAS FAIT, ON N'EN EST PAS COUPABLE"	8
9) CORRIGER DES FAITS	9
9.1) <i>Scientologie et la destruction du réseau de prise de conscience des sectes (CAN)</i>	9
9.2) <i>Criminalité de la scientologie</i>	9
10) PORTRAIT DES CRITIQUES DE LA SCIENTOLOGIE PAR GOODMAN	10
11) ACCORD SECRET DE LA SCIENTOLOGIE AVEC LE FISC AMERICAIN.....	10
12) PREUVE, DOCUMENTATION, ET EVIDENCE	12
13) PROBLEMES DE LA SCIENTOLOGIE EN ALLEMAGNE	13
14) CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14
<i>Note 1</i>	16

1) Introduction

Dans le débat européen portant sur les droits de l'homme en corrélation avec la scientologie, on aborde la légitimité des diverses réactions gouvernementales limitant et pouvant empêcher ses activités et celles de ses membres. La scientologie doit donc, à n'importe quel prix et par tous les moyens possibles, se doter de l'image d'une organisation à qui l'on a fait du tort et dont les droits sont violés par des officiels partisans de fanatisme, de discrimination, d'une laïcité enragée, et d'un protectionnisme envers des dénominations [religieuses] bien installées. Vues dans ce contexte, mes

publications longues et détaillées quant aux violations quasi certaines des droits de l'homme par la scientologie ne risquent pas de passer sans être contrées par l'organisation et ses défenseurs. Les plus graves de ces conclusions touchent au fait que l'organisation utilise des programmes de travaux forcés et de rééducation des membres supposés délinquants de son organisation "d'élite", la Sea Org[anisation]. Ce programme a été appliqué à des adolescents et des enfants de douze ans (Kent 1999c: 9). Il s'intitule RPF, "Projet Force de Réhabilitation". J'ai conclu que ce programme correspond aux définitions scientifiques de lavage de cerveau (Kent 2000; 2001a; b). Ce programme devrait provoquer - et provoque - une réaction des européens car sa nature totalitaire fait penser à d'autres idéologies anti-démocratiques qu'ils ont bien connues.

La réponse de Leisa Goodman [porte-parole de la secte, ndt] ([Goodman 2001](#)) à mes précédents articles portant sur les droits de l'homme en Europe, parue dans ce journal, ([Kent 2001c](#)), est une occasion appropriée pour présenter les opinions scientologues dans ce débat des droits de l'homme, car l'arène publique est préférable à certaines des "opérations menées en sous-main" dont j'ai eu à souffrir de la part de la scientologie par le passé. (J'en discuterai plus loin, car ces attaques révèlent une vaste part du caractère de cette organisation et de ses chefs). Une portion des réactions stratégiques de la scientologie contre mes publications a semble t'il consisté en une attaque envers ma réputation professionnelle afin de la réduire (et de réduire ainsi ma réputation universitaire).

Dans ce contexte de critiques de mon travail, on trouve une présentation de l'universitaire indépendant J. Gordon Melton quant à la nature supposée religieuse des organisations Sea Org où tourne le RPF. (Melton 2001). Si le RPF diffèrait peu de la prière et des programmes de re-motivation des organisations religieuses, les gouvernements n'auraient aucune raison légitime d'intervenir contre la scientologie en disant que ses membres sont victimes d'abus. La stratégie de Melton paraît consister à disputer la véracité de mes connaissances universitaires en même temps qu'il installerait sa propre interprétation religieuse à la place des faits et structures sociales laïques que je défends (ou que je pourrais défendre). Les critiques de Goodman et de Melton se complètent, si bien que je répondrai aux deux. Je parlerai aussi d'études menées au sujet du RPF par Juha Pentikainen (Université d'Helsinki, Finlande), Jugen F. K. Redhardt, & Michael York (de Bath Spa University College, Angleterre) (Pentikainen, Redhardt et York 2002), car leurs trouvailles "positives" au sujet du RPF laissent deviner des questions méthodologiques et éthiques significatives, que toute étude du RPF doit aborder. Pour la simplicité, je nommerai l'ensemble "les études européennes". Je tiens à ce que le lecteur ne perde cependant pas de vue le fait que ces sujets font partie d'un ensemble plus vaste et plus important au sein duquel ce débat prend place.

2) Nouvelle information au sujet du RPF

Pour rendre l'argument valide, disons, pour l'instant, que mon niveau académique est aussi peu professionnel et partial que le prétendent Goodman et Melton. Pour l'exercice de style, disons que ce que j'ai produit sur les droits de l'homme et la scientologie est truffé d'erreurs et que mes études longues, documentées, et provenant de multiples sources sur le RPF ne valent pas le papier sur quoi elles sont tirées. Mon étude détaillée du RPF a déterminé que "le programme forçait les participants à entreprendre des régimes de punitions physiques dures, d'auto confession par contrainte, d'isolement social, de travail dur, et d'étude doctrinaire intense, tout cela se résumant en efforts calculés par la direction pour obtenir une adhésion idéologique sans faille de la part des membres." (Kent 2000: 9) - mais laissons donc cette conclusion de côté. Laissons pour l'instant de côté toute ma recherche sur le RPF afin de pouvoir examiner de nouvelles informations parvenues dans le public.

Le journaliste danois Pierre Collignon, peut-être catalysé par la publication de mon étude sur le RPF à Hambourg, a alors publié une série de quatre articles sur le RPF de Copenhague vers mi-janvier 2001. N'ayant pas à se soucier d'obtenir l'accord de pairs pour interviewer des gens, comme dans le cas des universitaires, il questionna un scientologue ayant passé 18 mois sur le programme. Probablement mieux encore, il réussit à obtenir des "écrits sacrés" détaillant les restrictions subies par les internes du RPF. Je ne répéterai pas tout ce qu'il a constaté, mais cela peut servir à mesurer l'exactitude de mes propres recherches.

Collignon a résumé les derniers documents scientologues sur le RPF - des documents que je n'avais jamais vus. Son travail démontre que l'organisation scientologue impose les conditions que voici aux gens qui suivent ce programme:

- Ils ne doivent pas voir leur famille
- ils ne doivent pas parler à d'autres gens
- ils ne doivent pas quitter les bâtiments scientologues s'ils le veulent
- ils ne doivent pas conduire de voiture
- ils doivent porter un chiffon noir autour du bras et vivre en ségrégation des autres scientologues
- ils doivent courir au lieu de marcher (Collignon 2001a).

Le scientologue allemand qu'interviewa Collignon n'avait pas vu sa femme du tout durant les dix-huit mois qu'il passa au RPF, pendant 13 mois du total, il était à Los Angeles (avec environ 150 autres personnes), à faire du jardinage, à lire, et à auditer (Collignon 2001 b). Il n'eut que des matériaux scientologues à lire, car on interdit aux gens du RPF de lire romans ou "n'importe quelle autre sorte de distraction". (Collignon 2001a) Pour son travail, il recevait un quart de sa paie habituelle, et on lui interdisait "d'être à l'origine de communications orales ou écrites avec des gens extérieurs au RPF".(Collignon 2001a).

Nous constatons, à partir de ce qu'a dit Collignon, les déficiences de mon travail académique antérieur. Lorsque j'ai écrit au sujet du RPF dans les articles auxquels Goodman et Melton ont répondu, j'avais sous-estimé la dureté du programme actuel. Certains éléments du programme violent davantage les droits des participants que ma recherche antérieure ne l'aurait prédit! Bien qu'une bonne part de mes recherches coïncidait avec ce que dit Collignon, (mon travail allant au delà de celui de Collignon sur d'autres aspects), on constatait que la paie augmentait, par le passé, de un quart à la moitié du salaire habituel au cours de la progression sur le programme. Collignon ne mentionne que le salaire réduit des trois-quarts. Plus grave, ont interdit aux gens présents sur le nouveau programme RPF d'avoir des relations avec leur famille; c'est là une escalade dramatique au-delà des règles antérieures. Le scientologue allemand ayant passé dix-huit mois sur le RPF avait accepté l'interdiction de voir sa famille "cela faisant partie du jeu". (cité par Collignon 2001b). Ce que Collignon met en lumière ici l'impact de ces interdictions sur les enfants gens placés au RPF. Comme il l'annonce, "Les règles ont récemment été renforcées, avec une clause interdisant toute rencontre avec la famille. Antérieurement, on permettait aux scientologues du RPF de rencontrer leur conjoint et leurs enfants une fois par semaine." (Collignon 2001c).

3) Le RPF et les violations des droits de l'homme

L'interdiction scientologue faite aux membres du RPF d'avoir des contacts avec leur famille (y compris les enfants) paraît constituer un flagrante violation de l'article 8 de la Convention Européenne pour la Protection des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales. Le premier alinéa édicte: "Tout le monde a le droit au respect de sa vie privée et familiale, de sa maison et de sa correspondance." (in Janis, Kay, and Bradley 1995: 471). Le douzième article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme énonce aussi "Nul ne devra subir d'interférence arbitraire envers sa vie privée, familiale, sa maison ou sa correspondance, ni d'attaques envers son honneur ou sa réputation. (in Janis, Kay, and Bradley 1995: 507; cf. Kent, 1999c: 11) . La Déclaration des Droits de l'Enfant des Nations Unies proclamée le 20 novembre 1959 en Assemblée Générale, énonce ce qui suit:

L'enfant a besoin d'amour et de compréhension pour parvenir à élaborer sa personnalité de manière complète et harmonieuse. Dans la mesure du possible, il doit être éduqué grâce aux soins et sous la responsabilité de ses parents et, dans tous les cas, être entouré d'une atmosphère d'affection et de sécurité morale; un jeune enfant ne sera pas séparé de sa mère, sauf circonstances exceptionnelles. (Assemblée Générale des Nations Unies 1959, Principe 6)

Vue sous cet angle de plusieurs résolutions internationales, il va de soi que l'interdiction scientologue d'avoir des contacts avec la famille si

l'on est au RPF paraît une sérieuse violation des droits de l'homme - argument que j'ai signalé dans ma copieuse étude du RPF (Kent 2000: 51). J'ai aussi abordé un argument de même ordre quant à la violation des droits du fait de la diminution drastique des rémunérations, de la prohibition arbitraire des congés, et j'ai soulevé nombre d'autres points concernant les droits humains, points vérifiant les nouvelles preuves établies par Collignon. (Kent 1999c: 11; 2000: 51).

Il ne suffit pas à la scientologie d'exiger que les membres de la Sea Org comme l'a indiqué Franz Stoeckl "signent [une déclaration] disant qu'ils font [le RPF] de leur plein gré et qu'ils peuvent s'en aller à tout moment", ainsi que la porte-parole scientologue européenne Gaetane Asselin l'a assuré (citée dans Collignon 2001c). Il faut encore qu'on interdise à l'organisation scientologue d'appliquer de telles restrictions à ses membres, quelles qu'en soient les circonstances, et quel que soit le statut de ces membres, y compris ceux du RPF. La Convention européenne est claire: "La jouissance de ces droits et libertés sera garantie sans discrimination de race, sexe, couleur, langage, religion, opinions politiques ou autres opinions, origine sociale ou nationale, association avec une minorité nationale, naissance ou autre statut." (in Janis, Kay and Bradley 1995: 472 [Article 14]) . Même s'il était vrai, comme l'affirment Goodman et Melton, que le RPF ressemble à des programmes "d'autres" religions, la scientologie n'aurait toujours pas le droit (selon ces accords internationaux) de restreindre le contact de ses membres avec leur famille. Et quelle que soit l'évidence du problème de droit soulevé, on ne doit pas oublier non plus le coût humain, en particulier pour les enfants, chez les membres de la famille qui subissent (parfois pendant cinq ans) ces restrictions.

Cette organisation place son adhésion doctrinaire au-delà des besoins individuels; ceci correspond à l'un des aspects des programmes de lavage de cerveau et de réforme de la pensée identifié par le psychiatre Robert J. Lifton voici 40 ans, dans le contexte de la Chine communiste. Lifton, écrivant à propos d'un aspect de totalitarisme idéologique ou de programme de lavage de cerveau, (Lifton 1961: 420, 435), qu'il intitula "La Doctrine supérieure à la Personne" ["Doctrine Over Person,"] parla de la tendance des groupes de lavage de cerveau à exiger une "subordination de l'expérience humaine aux prétentions de la doctrine" (Lifton 1961: 430). Ces groupes "exigent que l'on réforme le caractère et l'identité, non pas en s'alignant sur la nature individuelle ou sur les potentiels, mais pour mieux coller aux contours rigides du monde doctrinaire. L'humain est ainsi subjugué à "l'a-humain" (Lifton 1961: 431), ce qui, dans les circonstances du RPF, signifiera la subjugation des contacts normaux et familiaux à la possessivité totalitaire d'une "institution avide" (voir Coser 1974). Pas d'étonnant que des gouvernements comme la France ou l'Allemagne, se polarisent déjà de près sur ce sujet face à la scientologie.

On se demande sérieusement comment J. Gordon Melton ne s'est pas rendu compte des implications de violation des droits contenues dans les règlements actuels du RPF, envers les enfants des membres. Peut-être ne les a-t-il pas lus, peut-être n'existaient-ils pas, puisque Collignon signale que la règle interdisant les contacts des gens du RPF avec leur famille est assez

récente. En tous cas, Melton ne parle pas du tout de cette règle restrictive, expliquant au contraire qu'en préparant l'étude sur le RPF, il a revu le jeu de 30 documents sur le RPF que Hubbard avait écrits entre 1974 et 1985." (Melton 2001: n. 49) Il a néanmoins admis "cependant, le coup le plus dur concerne les couples mariés dont l'un seulement se trouve sur le programme, car ils ont peu de contacts. On les encourage à s'écrire régulièrement, mais ils n'ont que de rares contacts face-à-face." (Melton 2001: 15) Melton a négligé, pour une raison inconnue, de faire part de l'impact de la privation de parents pour les enfants, et n'a pas non plus abordé celle des parents; il n'a pas non plus indiqué à quel moment les "pensionnaires" du RPF trouvaient du temps pour écrire à leur famille, vu leur emploi du temps surchargé et surveillé. Souvenons-nous aussi que cette privation de contacts peut durer des mois, voire des années. Comme l'a conclu Melton, "une année paraît être le temps minimal que l'on passe au RPF", mais "il a interviewé une personne qui y avait passé trois ans" (Melton 2001: 16). Ne serait-ce qu'en raison de ces constats, je me demande comment Melton pouvait conclure "Je n'ai cependant relevé aucune preuve de principe de conduite abusive systématisée dans le passage le RPF". (Melton 2001: n. 60) Ne serait-ce que pour ces contacts familiaux, on parle bien ici de ce qu'il cite.

Le sujet des auteurs des documents du RPF a son importance, car ceux que j'ai vus étaient approuvés d'Hubbard, sans pour autant être nécessairement de sa main. Si c'est Hubbard qui a écrit les documents dont parle Melton, alors, en tant qu'émanation du fondateur du groupe, ils feraient partie de ce que le groupe nomme ses "écritures sacrées". Je m'étonne donc que Melton ait pu les consulter, car la scientologie en a restreint l'accès à certains membres de haut rang. Un co-auteur et moi-même avons exprimé des doutes au sujet de Melton et d'autres universitaires assistant les efforts scientologues pour le maintien de secrets doctrinaires au moyen d'une restriction d'accès à ces documents. (Kent and Krebs 1998b: 42-43). Melton avait répondu ceci:

Ce ne sont pas que les sociologues, mais tous les chercheurs, fussent-ils anthropologues, psychologues, ou spécialistes des religions - qui doivent prendre des décisions personnelles sur la manière dont, en tant qu'observateurs et en tant que non-croyants - ils rendront compte de ce qui est considéré comme le plus sacré au sein d'un groupe qu'ils étudient. C'est un sujet sur quoi nous sommes en désaccord. Dans le cas de l'église de scientologie, dont la vie se structure autour d'une série d'étapes ascendantes, l'enseignement des niveaux les plus élevés est supposé faire partie de ce qu'ils ont de plus sacré (tout comme dans la plupart des groupes ésotériques). Alors que j'aimerais avoir pris connaissance de ces enseignements, ils n'ont pas décidé de me les faire partager, et ceux qui les possèdent ou en ont publié des copies ont travaillé en utilisant en définitive des copies prises sans permission à l'église. Bien que je n'aie pas un grand amour pour l'église de scientologie, je respecte ce droit d'établissement d'un royaume sacré pour ses membres (Melton 1999: 17)

On peut imaginer que Melton pensait à la bagarre que mène la scientologie autour des documents des niveaux secrets "Thétan Opérant" lorsqu'il aborda ce sujet, mais les FOs (Flag Orders, Ordres de Flag) sont également à usage restreint et (s'ils ont bien Hubbard pour auteur comme il le dit) on peut penser qu'il s'agit de "documents sacrés". Ayant annoncé en 1999 son respect pour l'élaboration d'un royaume sacré pour les membres de la scientologie et ayant classé certains documents comme secrets sauf pour les membres de haut niveau, Melton base désormais son étude sur ces documents. Il semble donc qu'il ait changé d'avis à propos du travail d'universitaires mené d'après des documents à accès restreint, comme les ordres de Flag (FOs).

4) Gordon Melton à propos de l'organisation Maritime scientologue (la "Sea Org")

Ces commentaires de Melton sur le RPF paraissent dans le contexte plus vaste d'une étude portant sur l'organisation maritime, la Sea Org. Il espérait créer un contexte encadrant l'organisation maritime en communauté religieuse, faisant ainsi du RPF l'un des exemples d'un système où "ceux qui ne respectent pas les règles doivent compenser et réintégrer à la vie communautaire." (Melton 2001: 12) Cependant, il tente la comparaison avec les Trappistes, le Droit Canon et diverses traditions monastiques bouddhistes. C'est dans ces termes qu'il doit le faire, car les documents scientologues portant sur la création de la Sea Org jusqu'aux années 60 et au début des années 70, ignoraient toute prétention religieuse et la dépeignaient principalement en termes de management..

L'histoire (que Melton néglige) fournit le contexte de la création de la Sea Org par Hubbard en 1967 (Hubbard 1967). En décembre 1965, l'Etat du Victoria australien a réellement déclaré la scientologie hors-la-loi et a autorisé l'avocat général à saisir et détruire tous les documents et enregistrements scientologues (Miller 1987: 254). En février 1966, le Comité d'Enquête australien sur la scientologie, présidé par Kevin A. Anderson, QC) publia son rapport massacrant sur l'organisation, qualifiant ses techniques de "perverses", et l'identifiant comme "une menace sérieuse envers la communauté". (cité par Miller 1987: 252). Le rapport souleva l'intérêt en Angleterre, où Hubbard se trouvait alors. En avril 1966, il était en Rhodésie, espérant y rencontrer un environnement favorable aux activités de la scientologie. Le gouvernement refusa de lui renouveler son Permis de Résidence Temporaire à la mi-juillet, ce qui le contraignit à quitter le pays. (Miller 1987: 257-260) Ces problèmes ajoutèrent une composante à l'hostilité que la scientologie rencontra par aux Etats-Unis, culminant en un raid d'envergure de la FDA (Administration pour les drogues et médicaments) contre la scientologie washingtonienne en janvier 1963 (Miller 1987: 247). Une des interprétations tout à fait plausibles de la création de la Sea Org par Hubbard à bord de navires parcourant les océans, c'est qu'il ait voulu tenter d'échapper à la surveillance des gouvernements; les confidences fin 1966 d'un scientologue de haut niveau ajoutent de la crédibilité à cette interprétation (Miller 1987: 262).

C'est aussi à cette période - en mars 1966 - que Hubbard créa l'office du Gardien (GO, devenu OSA, b), afin d'avoir une agence interne pour combattre les critiques.

Comme l'explique Roy Wallis, les publications de cette période décrivaient la Sea Org comme "une branche de recherche et de gestion de la scientologie" dont le but était "de mettre l'ETHIQUE EN PLACE sur la société" [sic] (Wallis 1976: 140). L'éthique que la Sea Org était censée pousser la société à appliquer est constituée d'une forme spécifique de moralité ne bénéficiant au bout du compte qu'à l'organisation elle-même. Selon l'un des dictionnaires scientologues, on lit dans la définition de "Ethique": "Le but de l'éthique consiste à ôter les contre-intentions de l'environnement. Une fois ce but atteint, le but consiste alors à ôter "l'autre-intentionnalité" de l'environnement [sic, autre-intentionnalité est la traduction littérale de other-intentionedness, b] (Hubbard 1976a: 179). En français, le but de l'éthique scientologue est d'éliminer les opposants, puis d'éliminer l'intérêt que les gens porteraient à d'autres sujets que la scientologie. Au sein de cet environnement "éthique", la scientologie serait en mesure d'imposer ses cours, sa philosophie, et son "système de justice" - sa soi-disant technologie - à la société. Cette même définition d'éthique englobe aussi la déclaration "l'éthique n'est donc pas seulement réellement [sic] cet outil supplémentaire nécessaire pour mettre la technologie en place. C'est là tout le but de l'éthique: mettre la technologie en place." (Hubbard 1976a: 179). Ensuite, un article de 1998 paru dans le magazine de la scientologie dédié à la Sea Org, High Winds, déclare en grasses capitales : "Fin décembre 1969, LRH (L. Ron Hubbard) avait écrit un Ordre du Bateau De Flag où il disait "LA SEA ORG EST PRINCIPALEMENT UNE ORGANISATION ETHIQUE".(Church of Scientology International [CSI] 1998: 19)

Mettre l'éthique en place sur la société dépendait de l'usage convenable de la "technologie" scientologue, pensait Hubbard, si bien qu'il expédia un mémo en 1970 aux gens de la Sea Org, disant:

Nous sommes une affaire de gestion (opération) et évidemment, nous transportons des gens.

Il s'avère que des centaines de sociétés de type commercial utilisent notre technologie et nous recevons d'elles des tas de courriers posant des questions à ce propos...

Croyez-moi c'est ce que nous faisons, c'est tout ce que nous faisons, et ça n'a pas besoin qu'on y brode autre chose, car c'est la vérité.(Hubbard 1970).

Evidemment, comme la scientologie continuait à élaborer son aspect religieux, pour réduire la surveillance exercée par la société tout en obtenant des exemptions d'impôts, elle était contrainte à "sur"-broder sur son passé historique et sur ses buts. Le papier de Melton est un exemple fort de la façon dont des commentateurs sympathisants peuvent réécrire le passé pour le faire coller aux nécessités du présent, mais le fait que cette étude néglige des documents de la fin des années 60 et du début des années 70 rend sa tentative peu convaincante.

5) L'étude européenne à propos du RPF

Melton, ainsi que l'un des auteurs de l'étude européenne portant sur le RPF (Juha Pentikainen), a avalisé les prétentions de religiosité de la scientologie (Pentikainen and Pentikainen 1996); ce sont des avals dont l'organisation se sert dans ses efforts pour acquérir une légitimité. De plus, la période durant laquelle ces auteurs ont mené leurs études coïncide, et l'on suppose que cette coïncidence de temps et de lieu en serait une. Melton a mené des interviews de "plus d'une douzaine" de gens faisant le programme à Los Angeles, Clearwater et Copenhague entre l'été et fin 2000, bien qu'il ne les cite pas dans son étude (Melton 2001: n. 1). L'équipe européenne a effectué son travail sur le RPF à St Hill - East Grinstead - un organisation scientologue, et à Copenhague, entre novembre 2000 et novembre 2001, questionnant 24 personnes et fournissant des résumés de leurs interviews (Pentikainen, Redhardt et York 2002). Deux des chercheurs européens sont des universitaires connus, mais je n'ai pu trouver aucune information sur Redhart, sinon qu'il était sur le programme afin de faire un papier pour une conférence sponsorisée par les Moonistes (Eglise de l'Unification) intitulée "Les Fondateurs et Façonneurs de Religions du Monde", fin novembre 1997. L'étude européenne cite le papier de Melton ainsi qu'une version antérieure de mon travail sur le RPF.

Dans leur présentation du RPF et de la Sea Org, l'étude européenne et celle de Melton sonnent de façon assez semblable. Elles essaient de donner l'image d'une Sea Org de genre monastique, mais omettent de citer des documents originels produits par la scientologie, documents qui pourraient éclairer la question différemment - en fait, sous un angle laïque. De plus, les deux études omettent de mentionner l'âge où un enfant devient Membre de la Sea Org - c'était à quatorze ans si pas plus tôt au début des années 90; Melton aurait pourtant dû connaître cet âge, car il est cité dans un article de journal au sujet d'un ex-membre de la Sea Org qui y explique sa vie à quatorze ans (Lattin 2001). En outre, les deux études ne mentionnent pas l'échec de la Sea Org à mettre en place des retraites ou maisons de retraite pour ses vieux membres, ou pour ses membres infirmes (choses que les institutions monastiques respectables possèdent). On ne lit jamais le montant des salaires versés à la Sea Org, qui semblent se situer aux alentours de 50 dollars la semaine et souvent bien moins (Kent and Hall 2000: 53 n.8; Malka 2002). La nature exacte des soins médicaux que reçoivent les membres de la Sea Org n'est pas claire (elle varie certainement selon les pays), alors qu'il s'agit d'un sujet d'importance dans une organisation dont le fondateur a émis des idées bizarres et potentiellement dangereuses au sujet des causes et soins des maladies (Circuit Court of the Sixth Judicial Circuit 2000). Les études ne parlent pas non plus de la légitimité de l'existence du RPF sur les plans légaux, éthiques, et quant aux droits de l'homme. De plus, les deux études expliquent des causes de faire faire le programme RPF, raisons qui mettent surtout l'accent sur les échecs ou faibles performances ou qualités insuffisantes des membres plutôt que sur les produits douteux et les

règles internes pesantes du groupe lui-même. (Melton 2001: 13; Pentikainen, Redhardt and York 2002: 11).

Plus grave, les deux séries d'auteurs omettent d'informer les lecteurs que la scientologie tente d'exiger des gens qui veulent abandonner le RPF (et qui ne paraissent pas constituer une menace majeure pour l'organisation), de ne pouvoir s'en aller que par la voie du "routage". Ce procédé, au moins à la fin des années 70, provoquait de la part de la scientologie un piochage des dossiers d'audition (appelés dossiers de pc ou dossiers de préclair) pour y découvrir des informations honteuses ensuite citées dans des témoignages sous serment que la scientologie forçait le membre à signer. Rosenblum n.d.: 7). Les personnes quittant l'organisation portaient aussi avec ce que la scientologie appelle une "dette de déserteur" (atteignant fréquemment des dizaines de milliers de dollars) pour repayer tous les "cours gratuits" qu'ils avaient reçus lorsqu'ils étaient membres actifs de la Sea Org (Hubbard 1976a: 225). L'impact probable d'une telle dette devint assez évident récemment tandis qu'Eric Rubio, français vivant au Danemark, n'eut pas assez d'argent et mourut de faim, tout en continuant à payer ses dettes de déserteurs à la scientologie (Malka 2002). Ces omissions de faits concernant le RPF paraissent graves, car leur absence aide l'organisation à maintenir ces organisations violant les droits en les laissant passer pour bénignes, religieuses et entreprises de plein gré [par les adeptes.]

On observe d'autres problèmes d'éthique de recherche dans l'étude européenne. Il ressort de leur travail que les chercheurs ont passé par les officiels scientologues pour pouvoir questionner des membres du RPF, les chercheurs ne les citent ensuite que par leur prénom. Le problème éthique est évident: les chercheurs n'ont pu garantir l'anonymat à leurs sujets face à l'organisation à laquelle ils appartenaient. Tout commentaire négatif de ces gens leur auraient valu d'être renvoyés directement ... pour des mois si pas des années supplémentaires dans le programme "de réhabilitation". Peut-être ne doit-on pas s'étonner que personne n'ait émis autre chose que de la fierté d'avoir fait le programme. De plus, en tant que chercheurs, ils ont manqué une occasion en or d'acquiescer de nouvelles perspectives sur le RPF lorsqu'ils n'ont, semble t'il, pas fait d'effort pour rencontrer et questionner de nouveau deux personnes qu'ils avaient questionnées alors qu'elles se trouvaient encore sur le programme, puis l'avaient quitté (Pentikainen, Redhardt and York 2002, 2). Ils ont également commis une violation de l'éthique de recherche en publiant le nom complet d'une personne avec qui l'un des informateurs disait avoir eu "précédemment des contacts sexuels".

6) Absence de protection des enfants scientologues par Goodman

Il ressort que l'une des zones ayant besoin d'un examen en détail touche les répercussions néfastes des interdictions d'avoir des contacts avec sa famille, en particulier pour les enfants. Un autre concerne la probabilité que des enfants et adolescents soient expédiés sur le RPF. Goodman en a une connaissance directe, et le fait qu'elle n'agisse pas est troublant. Il est prouvé qu'elle sait qu'il y a des enfants ou qu'il y en a eu sur le RPF, mais elle continue à le défendre. Ma conclusion s'appuie sur le fait qu'elle sait que les preuves paraissent dans ma brochure sur le RPF, brochure qu'a fait paraître le gouvernement du Land de Hambourg. J'achevais une section "Les Enfants et adolescents au RPF", et j'y discutais des "Emissions de TV et articles de journaux à propos de ce qu'on dit des enfants et adolescents ayant passé par le RPF". J'y disais ceci, ignorant que ça pourrait servir plus tard dans un débat:

Nous avons une preuve supplémentaire du fait qu'un RPF d'enfants fonctionnait à Los Angeles ou dans les parages; elle provient d'une source inhabituelle, une émission de télévision de la station KOTO à Oklahoma City. Il s'agit de la première d'une série d'émissions (j'en ai une copie vidéo) sur le programme Narconon scientologue - programme supposé réhabiliter les toxicomanes, ayant commencé dans la réserve indienne de Newirk, Oklahoma. (La série semble être passée en août 89, mais la chaîne n'a pas su me donner les dates exactes.) Le présentateur parle d'incidents laissant penser que ça a pu passer le 21 août. Le reporter Larry Blunt se trouve à un moment sur un trottoir du principal complexe de la scientologie à Los Angeles avec la porte-parole Linda [sic: Leisa] Goodman. La caméra change d'angle de vue, montrant une scène un peu plus loin, et Blunt fait ce commentaire:

Peu après cette conversation [avec Goodman], un bus scientologue rempli de jeunes gens habillés en noir est arrivé. Ils sont sortis en courant vers les bâtiments scientologues. Un scientologue ayant quitté peu avant m'a signalé qu'ils faisaient partie du Projet force de réhabilitation. On avait estimé qu'ils avaient un problème et qu'il fallait modifier leur attitude (KOTO 1989).

Cette séquence du film ne dure que quelques secondes, mais on peut décompter au moins treize adolescents, dont deux paraissent être des filles, habillés en noir (shorts et manches courtes). Il est évident que cette tenue est obligatoire au RPF. La scientologie peut affirmer que les adultes présents sur le programme le font de leur plein gré, mais il est difficile de croire qu'une telle justification (ou excuse) puisse s'appliquer à des ados dont l'âge suggère qu'ils devraient être sous la garde de leurs parents ou de leurs tuteurs (Kent 2000: 43).

Je dois supposer que Goodman a vu ce programme, ou qu'elle l'a regardé après qu'il soit passé. Comme on s'y attendrait, aucun des trois universitaires européens, pas plus que Melton et Goodman, n'a discuté du sujet lié aux droits de l'homme que sont des enfants et adolescents placés au RPF; Goodman en a certainement entendu parler.

7) Calomnies personnelles

Du fait que je persiste à soulever des problèmes de droits de l'homme à propos du RPF, je suis d'après Goodman "un propagandiste plaçant une cause". Ce faisant, je ne respecte pas ce qu'on attend des professeurs, "d'être honnête, bon, complet et libéré de préjugés offerts en conclusions". Hélas, sur le sujet de la supposée discrimination contre des scientologues allemands, je démontrerais "une ignorance voulue" (Goodman 2001: 2). Elle cite deux universitaires qui m'ont critiqué ou ont critiqué mon travail. (Goodman 2001: 2, 3), critiques qui lui servent alors dans sa tentative de faire passer mes études pour "un effort destiné à habiller d'un vernis de légitimité les violations des droits de l'homme commises [contre des scientologues]." (Goodman 2001: 4)

Elle omet de citer dans sa courte liste de mes détracteurs un journaliste respecté, Douglas Frantz, qui a commis quelques commentaires critiques de mon oeuvre pendant une brève période, à propos d'une discussion pour d'autres journalistes d'investigation, postée sur le site d'une respectable institution journalistique. La lecture de ces commentaires peu amènes replacera les déclarations de Goodman dans le contexte qu'elles méritent.

Frantz a donné une opinion à propos des enquêtes sur des affaires sans but lucratif, lors d'une conférence à la fondation Nieman de journalisme de l'Université Harvard. Il avait obtenu une reconnaissance internationale suite à ses articles du New York Times sur la scientologie, dont l'un contenait une citation de mon travail Frantz 1997b: A14). Se fondant sur ce qui lui était arrivé après que son article soit paru, la troisième suggestion qu'il fit à son audience était "Ne donnez pas d'avis aux Sources". Pour illustrer les motifs de ne pas le faire, il cita un incident supposé m'impliquer.

Après que son second article de fond sur la scientologie soit paru - portant sur le décès d'une jeune femme en Floride alors que les scientologues s'occupaient d'elle, une dame l'appela en parlant de "très intéressante information financière de son mari avec l'organisation". Lorsqu'elle eut achevé son récit, elle demanda à Frantz:

"Où puis-je en trouver davantage à propos de cette église? Je lui conseillais donc, et j'aurais préféré ne pas le faire. Ça paraît trop sans doute, mais je préférerais ne pas lui avoir dit "Parlez à ce Monsieur, Stephen A. Kent, à l'Université d'Alberta.".

Je le citais, elle ne pouvait donc avoir imaginé l'affaire, mais elle a alors appelé Kent; j'ai découvert ça de retour à Los Angeles - elle avait appelé Kent, qui l'avait mise en rapport avec Rick Ross, un déprogrammeur d'Arizona, et Rick Ross lui avait expliqué comment elle pouvait infiltrer l'église, puis lui en parler.

Elle est donc allée à la scientologie, y est restée trois jours, a passé les tests et dit à son "confesseur" scientologue comment elle s'était retrouvée là, et ça m'est revenu droit dessus: c'est pour ça que la scientologie mettait mes motivations en doute, car j'avais l'air d'avoir vraiment pris le parti d'opposition, j'avais fait une erreur et je le leur ai dit,

j'avais fait une erreur parce que j'avais violé ma propre règle, c'est une règle qu'on ne peut jamais trop respecter. (Frantz 1999)

J'ignore combien de gens ont entendu cette conférence, mais l'un d'eux m'a appelé que la conférence ait été transcrite sur le site Web de la fondation Nieman.

Ce qu'a dit Frantz m'a appris beaucoup sur la scientologie, car le point essentiel était faux. Il semble que la présentation qu'en a fait la scientologie était si habile et osée que Frantz n'a jamais considéré qu'il devenait complice involontaire d'une opération de démolition de ma réputation. Toute l'histoire du soi-disant conseil que j'aurais donné à la dame adressée par Frantz était invention. Ca ne s'est jamais produit. Personne ne m'avait appelé sur sa demande, ce qui signifiait que tout le reste n'était que faux et usage. Je n'ai recommandé personne à Rick Ross; Ross n'a jamais conseillé à quiconque de s'infiltrer en douce en sciento pour y glaner de l'information; la scientologie n'a jamais pris qui que ce soit après les "trois jours" dont il est ici question. Par conséquent, j'ai mis au défi Frantz et la Fondation Nieman de prouver leurs affirmations ou de les ôter du site de la Fondation. Celle-ci a ôté le document et Frantz s'est excusé. En bref, il explique dans sa déclaration notariée:

Lors de la conférence de Surveillance du Journalisme tenue à la Fondation Nieman en 1999 à l'université de Harvard, j'ai émis des commentaires que je croyais exacts au sujet du Dr Stephen A. Kent de l'université d'Alberta.

J'ai ensuite appris que les informations m'ayant poussé à faire ces commentaires étaient inexactes; je les retire donc et prie le Dr Kent de bien vouloir m'excuser pour tout problème subi de ce fait (Frantz 2000).

Je considère l'affaire comme close. Cela m'a beaucoup appris sur l'organisation scientologue, auteur de cette tromperie.

Le mot qu'utilise la scientologie elle-même pour cette destruction de la réputation, c'est une action de "fair game" (en français, on peut traduire "gibier de potence"). Melton fait allusion au Fair Game lors des activités contre Paulette Cooper dans les années 70, mais n'en donne pas une version exacte quand il dit que le plan secret qui la visait "n'a jamais été mis en oeuvre" (Melton 2001: n. 26). Les scientologues ont sans aucun doute exécuté le plan secret "Opération Freakout" [litt: "freakout" = "mauvais trip"] contre Paulette Cooper et l'ont presque détruite sur les plans financier et émotionnel. Le New York Times de décembre 1972 dévoila que quelqu'un avait expédié deux menaces de bombes contre l'église de scientologie, tapées sur le papier à lettres de Madame Cooper, avec ses empreintes. (L'explication la plus vraisemblable, c'est qu'un agent scientologue s'est introduit chez elle en se faisant passer pour un quêteur d'une association charitable, et lui a volé le papier à lettres posé sur la table.) Le FBI questionna Mme Cooper; puis un grand jury décida de l'inculper pour deux menaces de bombe. Une lettre critiquant sa réputation circula simultanément dans son voisinage. Ce n'est qu'après l'avoir soumise au sérum de vérité que les autorités fédérales se décidèrent à laisser tomber les accusations. Lorsque le FBI fit des raids sur des agences scientologues en 1977, il découvrit des documents à propos de l'opération Freakout, révélant que d'autres

agents préparaient d'autres fausses menaces de bombe, destinées cette fois à faire interner Madame Cooper dans un asile, ou en prison. (New York Times 1979). Melton a donc mal décrit ce qui s'est passé quand il a écrit que la scientologie n'avait pas mis en branle son projet de la faire interner.

Melton a mal décrit par ailleurs ce qui s'est passé quand il dit que les sales coups de la scientologie et ses tentatives de destruction de réputations ont pris fin avec la disparition du service scientologue "Office du Gardien" au début des années 80. Ce qu'ont subi diverses personnes et moi-même montre que les opérations contre les "ennemis" que se déclare la scientologie perdurent; j'en ai discuté récemment dans une [déclaration en justice](#) (Kent 2001b: para. 5-32). La scientologie a manifesté contre moi sur le campus de l'université; elle m'a qualifié de négationniste et a fait passer ce mensonge aux journaux canadiens de deux villes (suite à mon travail au sujet du débat sur la scientologie en Allemagne); elle a expédié plusieurs lettres de protestation à l'administration de mon université (cf. Rusnell 1998). Plus récemment, en juin 2002, Elliott Abelson, avocat représentant l'église de scientologie internationale m'a fait délivrer une lettre officielle m'accusant de m'être:

impliqué dans diverses activités en liaison avec Gerald Armstrong, activités à qualifier de déclarations publiques anti-scientologie. Cela comprend des voyages en Europe durant lesquels vous-même et M. Armstrong êtes apparus à des rassemblements en public, toujours avec les mêmes intentions anti-religieuses. (Abelson 2002)

En se basant sur ces affirmations, la lettre m'accusait alors "d'avoir agi de concert" avec Armstrong pour passer outre un ordre d'un tribunal californien, ordre censé lui interdire de critiquer la scientologie. Bien que la lettre ne donne pas de faits spécifiques quant à mes actions "de concert avec Armstrong", c'était probablement une réaction au fait que j'avais parlé du cas Armstrong dans un article précédent paru dans ce même journal Marburg Journal of religion (Kent 2001c). J'y mentionnais les discussions, interviews des médias et réunions d'Armstrong en Allemagne, et j'imagine que la scientologie croyait que je m'y trouvais aussi. Je n'étais pas en Europe avec Armstrong et ne m'y suis jamais trouvé avec lui. La lettre d'Abelson n'est donc rien d'autre qu'une tentative de me lier à Armstrong, sans doute avec l'espoir futur de m'accuser d'être complice d'une violation d'un accord de justice le réduisant au silence.

Je ne suis pas l'unique exemple parmi les sociologues des religions à subir les tactiques de Fair Game - Gibier de Potence - de la scientologie. Feu Roy Wallis, qui publia un livre d'importance sur l'organisation à mi-1976 (Wallis 1976), signale également ce qui lui est arrivé pendant ses recherches. (Wallis 1973). Un espion scientologue tenta d'obtenir que Wallis le laisse demeurer chez lui; il reçut un appel menaçant de cette personne; des faux apparurent sur son compte - d'autres, comme s'il émanaient de lui - pour le fâcher avec ses collègues et son université. Wallis conclut:

Il ressort assez nettement de tout ceci qu'avec ou sans la connivence des dirigeants scientologues, j'ai subi une tentative concertée de destruction de

ma réputation afin de m'effrayer assez pour que je cesse de m'occuper de la scientologie, pour tenter de miner ma crédibilité en tant que commentateur de ses activités, ou pour me forcer à tant me défendre de ces affaires qu'il ne me resterait alors que peu de temps pour mes recherches (Wallis 1973: 547).

Si j'observe ce qui m'est arrivé, je me rends compte que peu ou prou n'a changé au cours des trois décennies quant aux actions de Fair Game de la scientologie.

8) "On ne l'a pas dit, pas fait, on n'en est pas coupable"

Il se peut que la lecture des commentaires de Douglas Frantz à propos de quelque chose qui n'avait jamais eu lieu aurait dû me préparer à ce qui s'est produit en réaction à mes études sur la scientologie, mais j'admets avoir quand même été surpris d'être critiqué pour des choses qui ne sont jamais produites. Ces critiques injustifiées consistent à tenter de me discréditer afin d'invalider mon expertise, mais elles en disent bien davantage sur ceux qui les conçoivent. Ainsi, Melton insiste sur:

Malgré la recherche de Steven [sic] faite à propos de la scientologie au cours de la décennie, il fait sans cesse des erreurs fondamentales en expliquant les croyances et pratiques scientologues. Son manque de connaissance du sujet saute par exemple aux yeux quand il discute de la Procédure sur les Faux Buts [FPRD, False Purpose Rundown, ndt]. C'est l'un des ensembles de ce que la scientologie nomme les "vérifications de sécurité" [sec checks]. Kent affirme que la scientologie n'a pas les mêmes règles de confidentialité à propos de ces sec-checks qu'envers l'audition. En réalité, les sec checks, dont le FPRD est une forme, sont une forme d'audition, celle qui sert à s'attaquer aux "overts et aux retenues" [ndt: "péchés"], et subissent la même confidentialité que l'audition (Melton 2001: n. 67).

Melton ne cite aucunement ma prétendue explication erronée, puisque au moment où il écrit cette analyse, je n'avais jamais discuté de la technique d'audition intitulée Rundown sur les Faux Buts. J'avais été précis en discutant des sec checks (et non du FPRD), ces procédés ont lieu à l'encontre de gens qui sont au RPF, et j'ai de plus cité un extrait d'un bulletin technique intitulé "L'Unique Vérification de Sécurité Valide", produit par Hubbard en 1961, republié par l'organisation en 1976, bulletin qui signale que le membre du personnel qui le fait faire ne garantit pas la confidentialité des réponses (Kent 2000 38-40:54)

Ces deux procédés posent des questions d'ordre privé; le FPRD s'intéresse surtout à des erreurs d'audition, des erreurs du procédé. Par contre, les vérifications de sécurité entrent dans des sujets vraiment personnels, en particulier pour vérifier si le sujet ne pose pas de menace pour l'organisation. Hubbard explique, dans ses instructions, que les membres du personnel devant administrer des sec checks doivent dire à la personne:

"Nous allons commencer une vérification de sécurité. Nous ne sommes pas des moralistes. Nous pouvons faire changer les gens. Nous ne sommes pas là pour les condamner. Bien que nous ne pouvons vous

garantir que les choses qui seront révélées seront gardées à jamais secrètes, nous pouvons vous promettre que toutes les réponses ou parties de réponses que vous faites ici ne seront pas communiquées à la police ou à l'état. (Hubbard 1976b: 276)

Le document est clair: les vérifications de sécurité ne sont pas confidentielles. Il n'y a aucune certitude que les réponses "resteront à jamais secrètes" comme les dossiers d'audition sont censés l'être - (c'est en tout cas ce que dit l'organisation).

En outre, quand le papier de Melton apparut sur Internet, un autre article parut enfin aussi - en août 2001, alors que la date de publication indiquée est décembre 1999). J'y mentionnais spécifiquement le FPRD, la Procédure sur les Faux buts. J'écrivis, dans le contexte des attaques de la scientologie envers la psychiatrie et la chrétienté:

Dans un Bulletin du Bureau des Communications Hubbard (HCOB) de 1984, un questionnaire supposé réparer les problèmes associés à certains aspects de l'audition, on pose aux préclairs une série de 109 questions, y compris la question 102: "DANS CETTE VIE, AVEZ-VOUS ETE IMPLANTE PAR UN PSYCHIATRE OU PAR UN PRETRE?" (Kent 1999a: 118 n. 7).

Ici, je ne pense donc pas que ce soit moi qui fasse d'erreur fondamentale quant aux questionnaires de sécurité.

Ca deviendrait lassant pour moi de rétorquer à toutes les critiques de Goodman et de Melton; je ne parle donc que des plus significatives. Bien que toute recherche académique soit sujette aux rectifications, corrections, et à discussion, je suggère que les lecteurs prennent les critiques faites par Goodman sur mon travail ou moi-même comme des activités de Fair-Game. Elle affirme par exemple que je ne suis jamais entré dans une église de scientologie, ce qui supposerait que le groupe aurait des églises où pénétrer. Il n'en existe pas. Certaines organisations ont des chapelles utilisées lors de certains services sporadiques. J'ai cependant signalé dans une attestation de 1998 avoir assisté à divers événements scientologues, et avoir rencontré des scientologues dans leurs bureaux de Montréal, Toronto, Los Angeles. J'ai assisté à une séance de recrutement à Edmonton, et à une boume privée scientologue à Toronto (Kent 1998: 1-2). J'ai même photographié le président de l'église internationale Heber Jentszsch et son impressionnant bureau de Los Angeles. Mon souci à propos des violations probables des droits de l'homme en relation avec certaines pratiques scientologues n'a cependant pas été amoindri par mes contacts professionnels avec des praticiens scientologues.

Goodman ne peut pas non plus se débarrasser de mon analyse du RPF en affirmant que je n'en ai jamais vu tourner; j'en ai vu, mais dans des circonstances auxquelles elle ne s'attendrait pas. Grand merci aux cinéastes allemands Peter Reichert et Ina Brockmann, j'ai vu celui de Clearwater en activité dans deux des endroits scientologues. Ils les ont filmés depuis des endroits non scientologues, et ne peuvent donc être poussés devant des juges pour intrusion dans une propriété privée. L'intéressant de ces documents, c'est que la scientologie ignorait

qu'on l'observait et que les comportements n'étaient donc pas modifiés.

Je visiterais certes volontiers un RPF en fonction, mais les à-côtés éthiques devraient en premier lieu être abordés. Il serait par exemple impossible de garantir l'anonymat et la confidentialité des internes du programme, comme l'exigeraient les règles éthiques professionnelles habituelles, ce qui pourrait entraîner des conséquences ennuyeuses pour eux. Toute allégation pas complètement positive sur le programme pourrait entraîner des conséquences inacceptables pour celui qui l'aurait commise. Ne serait-ce que pour ça, - et il existe d'autres motifs [Kent 2001a: 406-407]),- les conditions dans lesquelles la scientologie fait tourner ses RPF rend l'interview des membres impossible sur le plan éthique.

9) Corriger des faits

Il n'y a rien de plus gênant que lire des querelles d'auteurs à propos de prises de position (souvent tendancieuses). Certains points secondaires pour le lecteur se transforment en positions exagérées, ce qui finit par faire négliger les choses essentielles du fait des querelles. Il y a des sujets primordiaux dans le débat international sur la scientologie, mais on ne peut pour autant laisser, sans les corriger, certains aspects moins importants. En voici quelques-uns rapidement exposés.

9.1) Scientologie et la destruction du réseau de prise de conscience des sectes (CAN)

Goodman passe beaucoup de temps à discuter du procès au civil qui parvint à détruire l'ancien "CAN" [l'ADFI américaine, ndt]. C'est un fait que la scientologie y a beaucoup gagné. J'ai détaillé la façon dont la scientologie a orchestré ce procès, y compris l'assaut financièrement débilissant lancé contre le CAN avant le procès civil (CBS 1997; Goodstein 1996; Kent and Krebs 1998b: 40-42). La preuve la plus évidente que nous (Krebs et moi-même) ayons découvert à ce sujet, c'est que le tribunal s'est fourvoyé en supposant une relation entre Shirley Landa, qui a fourni le nom du déprogrammeur à un parent de Seattle, et le bureau du CAN de Chicago (Kent and Krebs 1998a: 48-49 n. 49). Il n'aurait pas été possible, sans ce lien, de citer le CAN de Chicago à comparaître en défense, et pourtant, c'est ce qui a permis de causer sa faillite. C'est là un testament de l'habile et infatigable "procéduralité" de la scientologie.

Goodman rejette le fait que j'attribue la faillite du CAN à la scientologie (Goodman 2001: 2), mais la scientologie elle-même s'est assurée que ses membres sachent bien que le principal avocat au procès était leur. Dans un numéro de 1995 de *Scientology News*, l'église internationale de scientologie publie un article concernant le verdict civil contre son ennemi. L'article informe les lecteurs: "la victime, Jason Scott, fut fort bien représentée par Kendrick Moxon, qui est scientologue (Church of Scientology International, 1995)? Il est non seulement scientologue, mais il a appliqué les doctrines scientologues pour faire tomber

le CAN. Un numéro du magazine de l'association internationale des scientologues *Impact* révèle:

La victime intenta un procès civil contre Rick Ross et le CAN. Il y avait cette fois un avocat qui savait ce qu'est la tech PTS/SP! L'avocat est le scientologue OT Rick Moxon (Kurt Weiland, cité dans *Impact* de International Association of Scientologists Administrations 1995: 12)

La tech PTS/SP dont il est ici question est un ensemble de lettres de règlement hubbardiennes destinées à attaquer les ennemis (appelés personnes suppressives ou SPs) et les gens qui leur sont associés (qualifiés de Sources Potentielles de Trouble ou PTS). Il va de soi que le CAN était le groupe américain SP le plus important, et que la scientologie menait des opérations contre lui depuis des années, bien avant que Moxon n'aide à les mettre en faillite.

9.2) Criminalité de la scientologie

Mot final sur l'affaire du CAN: Goodman en dresse une image de groupe criminel: c'est tout bonnement faux. Ni le CAN ni sa directrice Cynthia Kisser n'ont été incriminés au pénal. Une branche canadienne de l'organisation scientologue a, quant à elle, perdu des procès pénaux: abus de confiance contre Scientologie Toronto en 1992, maintenu en appel par la Cour d'Appel de l'Ontario (Court of Appeal for Ontario 1997: 1, 143). Ces procès ont été déclenchés par l'intense opération d'espionnage menée par la scientologie dans sa tentative (souvent réussie) pour voler des documents liés à la scientologie dans divers offices judiciaires ou non entre 1974 et 1976. Les administrations visées comprenaient la Police Provinciale d'Ontario, le Ministère de la Justice, l'office métropolitain de Police de Toronto (Court of Appeal for Ontario 1997: 11). Les scientologues obtenaient un emploi dans des agences gouvernementales perçues comme ennemies de l'église, et signaient leur condition de confidentialité en tant que fonctionnaires publics, puis ils prenaient des documents liés à l'organisation scientologue (Court of Appeal for Ontario 1997: 1). La règle consistant à implanter des agents scientologues dans des organisations clé a pris corps après qu'un officiel scientologue ait décidé que la règle antérieure d'usage du cambriolage se soit avérée trop risquée. (Court of Appeal for Ontario 1997: 11-12) Les commentaires des juges lors de leur décision de la tentative d'appel de la scientologie et de l'amende de 250000 dollars valent d'être lus.

Cette conduite représente un effort délibéré d'entraver l'efficacité des administrations chargées du respect des lois. Ces actions frappent l'intégrité du service public. Il ne s'agissait pas seulement d'un exercice pour recueillir quelques informations. L'appelant avait implanté ses agents dans ces administrations afin qu'ils soient en mesure d'anticiper et de contrer les efforts entrepris par ces administrations pour faire respecter la loi. (Cour d'Appel de l'Ontario 1997: 137).

Comme ce fut toujours le cas, lorsque la scientologie tente d'expliquer les actions illégales de l'Office du Gardien (GO, devenu OSA, ndt) elle refuse d'en assumer la responsabilité.

L'appelant n'a à aucun moment admis sa responsabilité pour ces délits ni exprimé de remords de les avoir commis... Les preuves sont nettes: l'appelant n'a cessé ce type d'activité qu'en raison du risque de se faire prendre et de mettre à mal l'église de scientologie. Durant les années conduisant à commettre ces délits, l'église avait tenté, dans un effort mal imaginé, diverses méthodes pour se protéger des administrations, agences et individus qu'elle percevait comme ennemis. Lorsque le risque de se faire prendre devenait trop important, elle abandonnait une technique pour une autre - meilleure ou différente. Les diverses actions comme les "programmes d'amende*" qui poussaient des [scientologues] à prendre une responsabilité personnelle furent des mécanismes grâce auxquels l'appelant se distanciant des actes commis sur son ordre (Cour d'appel de l'Ontario 1997: 139).

En résumé, Goodman accuse à tort le CAN de crimes alors que sa propre organisation a un casier sérieusement chargé. Dans cet exemple, même quand les opposants ne sont pas criminels, c'est ainsi que les étiquettera un porte-parole de la scientologie, même quand l'étiquette "criminelle" serait plus justement posée sur le fronton de l'organisation scientologue.

*[ndt: * amends project: il s'agit d'une forme de punition qu'utilise la secte, au cours de laquelle le puni doit faire des choses « utiles » qu'on ne lui demanderait pas d'ordinaire.]*

10) Portrait des critiques de la scientologie par Goodman

C'est le même ton dégradant vis-à-vis du CAN qu'emploiera Goodman en parlant d'Ursula Caberta, critique allemande occupant une fonction dans le gouvernement hanséatique. Annoncer ainsi que Madame Caberta (qu'elle qualifie de violatrice des droits de l'homme) "n'a rien trouvé à redire quant aux scientologues ou à leur église", (Goodman 2001: 2), c'est là une affirmation que quiconque connaissant le sujet ne se risquerait pas à émettre. Ursula Caberta déploie une litanie de choses à propos de la scientologie, coercition financière des membres, envoi de scientologues allemands au RPF, conditions de vie fréquemment déplorables à la Sea Org; possibles escroqueries dans les affaires; traitements plus que douteux de la toxicomanie et des irradiations; violations des règlements à la construction; extorsion possible au sein du marché de la construction etc. Par exemple, Madame Caberta a récemment aidé une jeune femme de 23 ans, Vivien Krogmann Lutz, qui s'était plainte en justice que sa mère et son beau-père l'ait expédiée à la Sea Org de St Hill (Angleterre) à l'âge de 13 ans. Les cadres de la Sea Org l'ont forcée à des travaux à la dure, provoquant des dommages physiques définitifs; ses parents ont accepté de verser 35000 euros après trois heures d'audience au tribunal. <<http://www.whyairetheydead.net/childabuse/vivien/?FACTNet>> Abordant un autre sujet, Goodman insista sur le fait que le gouvernement nigérian aurait

porté plainte contre le critique millionnaire Robert S. Minton (Bob Minton) (Goodman 2001: 2), alors qu'en réalité, des fausses allégations similaires ont abouti à la condamnation des scientologues suite à la plainte de Minton, au tribunal de Berlin, le 27 mars 2001 (Berlin State Court 2001) peu avant que Goodman publiât sa réponse à mon travail. (La relation actuelle de M. Minton avec la scientologie est ensuite devenue si compliquée que je n'espère plus pouvoir la démêler ici). Ces attaques sur la personnalité dévient l'attention hors des sujets cruciaux en tentant de faire apparaître les opposants comme discrédités [ndt: cette procédure scientologue pour discréditer les critiques s'appelle la technique de l'Agent Mort - Dead Agent]. Comme le démontre l'échange présent, la scientologie est fréquemment coupable du comportement critiquable qu'elle attribue aux autres.

11) Accord secret de la scientologie avec le fisc américain

Répetons-le, l'objet crucial à garder en tête, c'est la probabilité que la scientologie ait commis assez de graves violations des droits de l'homme dans divers pays d'Europe comme la Belgique, la France et l'Allemagne, pour que ces pays estiment leur opposition justifiée. Puisque la scientologie a rencontré moins de résistance aux Etats-Unis, Goodman tient à dépendre des succès de cette organisation dans ce pays sous cette lumière favorable. Sa description tourne surtout autour du fait que le fisc américain (IRS) ait accordé le statut d'entreprise charitable à la scientologie et à ses nombreuses filiales, Goodman présentant cet accord comme issu de la plus rigoureuse des décisions jamais prises par l'IRS. Les critiques disent cependant que les procédures de l'agence ont été plus qu'inhabituelles, les agents négociateurs de l'agence ayant reçu l'ordre de ne pas suivre les procédures normalisées dans leurs conclusions portant sur le statut de l'organisation. Il en résulte que l'accord secret Scientologie-IRS en question est vraisemblablement illégal. [ndt: on peut qualifier de très surprenante la partie de l'accord secret où l'IRS donne l'autorisation à la scientologie de décider ensuite quelles autres entités sous sa coupe auront droit à l'exemption future: il s'agit d'un droit régalien inimaginable].

Je ne ferai pas ici une description complète du litige de la scientologie américaine à propos de ses prétentions à la religiosité; il suffit de dire qu'alors que scientologues et administrateurs de l'IRS discutaient à huis clos, un Tribunal supérieur administratif maintenait la décision prise par un tribunal du niveau inférieur envers l'une des organisations centrales de la scientologie, la Church of Spiritual Technology, expliquant que "[La Church of Spiritual Technology] a été créée avec pour but primordial d'acquérir un statut d'exemption d'impôts pouvant alors profiter financièrement à d'autres entités n'ayant pas droit à l'exemption..." (United States Claims Court 1992: 1). Passant outre cette décision, l'IRS accorda l'exemption l'année suivante. L'enquête du [New York Times](#) à propos de

la décision indiquera "que la décision suivit une série d'actions inhabituelles de l'IRS, actions entreprises après une extraordinaire campagne orchestrée par la scientologie contre l'agence IRS et les gens qui y travaillaient." (Frantz 1997a: 1) . En effet, la Commission Spéciale instaurée par le Commissaire de l'IRS travaillait "hors des procédures normales de l'agence. Lorsque le comité détermina que les entités scientologues devaient bénéficier de l'exemption, on ordonna aux analystes des impôts de l'IRS de laisser de côté des sujets importants lors de la révision de la décision..." (Frantz 1997a: 30). Il reste donc bien des questions à propos des procédures qu'utilisa l'IRS dans sa décision, questions que les commentaires de Goodman ne font rien pour clarifier.

Ces questions procédurales sont si importantes que des juges du Neuvième Circuit de la Cour d'Appel des Etats-Unis s'y sont intéressés. Les juges en ont discuté dans un procès où les plaignants, Michael et Marla Sklar, ont tenté sans y parvenir, d'utiliser le précédent des statuts à but non lucratif accordés à la scientologie comme argument afin d'obtenir des réductions d'impôts pour les sommes versées à une école religieuse éduquant leurs enfants. La Cour d'Appel s'est spécifiquement prononcée sur les conditions du refus de l'IRS de rendre l'accord scientologie public (même après que le Wall Street Journal [l'ait publié](#)), puis elle s'est penchée sur la constitutionnalité de l'argument proprement dit. On trouve un résumé succinct de ce procès dans le Los Angeles Times.

Les juges ont expliqué que les Sklar n'avaient pas droit à une réduction en raison des règles de l'IRS ou des précédents en Cour Suprême applicables [à ce litige].

Le précédent le plus applicable, ont dit les juges, est une décision prise en 1989 par la Cour Suprême, décision maintenant la règle que "les paiements pour des auditions scientologues ne constituent pas des contributions charitables."

Cette décision, [Hernandez contre Commissaire](#), se fondait sur une section du Code des Impôts IRS disant que les "dons" comportant un échange ou un troc, n'étaient pas *déductibles* [dons "*quid pro quo*" c.à.d. "*ceci contre cela*"]. La décision Hernandez réaffirma que cette section du Code des impôts s'appliquait aux donations comportant un échange ou troc religieux.

Dans la décision de jeudi, la Cour d'Appel a critiqué l'IRS d'avoir refusé de dévoiler les termes d'un compromis établi en 1993 avec l'église de scientologie. Selon la Cour d'appel du 9e circuit, cet accord permet notamment aux scientologues d'obtenir des réductions d'impôts en contradiction avec les décisions de 1989 de la Cour Suprême. (Weinstein 2002)

La décision de la Cour d'Appel contient quelques passages remarquables:

Considérant le côté secret de l'accord IRS-scientologie, les juges écrivirent:

On rencontre ici un important souci public à faire connaître le contenu de l'accord de l'IRS avec la scientologie, en particulier du fait que l'accord en question établit une nouvelle politique guidant les contributions charitables à une organisation religieuse définie qui, alors que le statut appliqué pourrait ne pas être clair, contrevient néanmoins nettement à une décision antérieure de la Cour Suprême.

Par conséquent, nous rejetons l'argument que l'accord final fait avec l'église de scientologie, ou au moins la portion qui délibère sur des règles qui seraient applicables aux membres de cette dernière, ne soit pas assujéti à l'examen public. L'IRS n'a simplement pas le droit d'établir des accords de déduction avec des organisations religieuses ou autres entités exemptées d'impôts, déductions qui seraient valables pour leurs membres, puis de taire ces accords au Congrès, aux Tribunaux, et au public. (United States Court of Appeals for the Ninth Circuit 2002: 5)

En d'autres termes, la Cour d'Appel a rejeté les motifs de l'IRS pour conserver au secret l'accord passé avec la scientologie, et en est arrivée à la même conclusion que le tribunal d'instance (United States Court of Appeals for the Ninth Circuit 2002: 4)

Les commentaires de la Cour d'Appel à propos de la motivation illicite ayant poussé l'IRS à ce deal secret ont aussi une portée. La Cour a conclu que ces motivations n'étaient qu'une réaction à la procéduralité scientologue. En bref, l'IRS avait accordé l'exemption non pour des causes légales ou pour corriger un tort fait à la scientologie, mais à cause du temps et de l'argent dépensé dans ces procédures de justice. La Cour a dit:

Bien qu'il semble vrai que l'IRS se soit engagé cette préférence afin de mettre un terme à un litige d'impôts coûteux avec l'église de scientologie, et aussi important que cet intérêt puisse paraître, il n'atteint pas le niveau nécessaire pour être admissible lors d'un examen strict. Le profit tiré d'en finir avec un litige entamé avec une organisation religieuse peut difficilement atteindre le prix qu'il y aurait à payer [si l'on] s'engage vers une préférence en faveur d'une dénomination [religieuse]. (United States Court of Appeals for the Ninth Circuit 2002: 5).

En résumé, l'IRS a commis une erreur en accordant un statut sans but lucratif à la scientologie, d'abord pour en finir d'un litige long et coûteux.

L'accord secret de l'IRS ne manquait pas seulement de pertinence; il semble aussi être anticonstitutionnel. Les juges d'appel ont été clairs sur ce point:

Du fait que la préférence affichée envers l'église de scientologie dans le règlement de l'IRS en sa faveur et celle de ses membres ne peut se justifier par un intérêt étatique primordial, nous déterminerions d'emblée, si nous devons décider de ce procès sur les bases requises par les plaignants Sklar, que la décision de l'IRS constitue une préférence anticonstitutionnelle en faveur d'une religion...(United States Court of Appeals for the Ninth Circuit 2002: 6).

L'un des juges appelés à entendre le procès Sklar, le juge Barry G. Silverstone, semble avoir été si choqué par l'accord scientologie IRS qu'il "invita les gens ayant un souci à propos du deal IRS-Scientologie à déposer plainte pour dénouer le compromis". (Weinstein 2002)

Si l'IRS donne effectivement un traitement préférentiel aux membres de l'église de scientologie - en leur accordant des droits spéciaux de déduction contrairement aux lois, et qu'il interdit légitimement qui que ce soit d'autre de bénéficier de ces mêmes droits, l'action correcte à entreprendre est en effet de faire cesser cette règle établie (United States Court of Appeals for the Ninth Circuit 2002: 9)

L'article parlant du procès Sklar dans le Los Angeles Times a qualifié le conseil du juge de "demande très inhabituelle" (Weinstein 2002). Leisa Goodman ne trompe donc personne quand elle prétend que son organisation a obtenu le statut sans but lucratif aux Etats-Unis parce que c'était obligé et légalement justifié. Il est probable que l'esprit procédurier de la scientologie a fini par fatiguer l'IRS (voir Kumar 1997), dont les dirigeants ont finalement capitulé à cause de la pression, devenant les auteurs d'un accord apparemment anticonstitutionnel négligeant une décision de la Cour Suprême.

12) Preuve, Documentation, et Evidence

Je dois en fin de compte me porter en faux quant à l'affirmation de Goodman selon laquelle "Kent, contrairement aux tribunaux, n'a pas besoin de demander à ses témoins qu'ils fournissent des preuves de ce qu'ils disent..." (Goodman 2001: 2). Cette affirmation est fautive. Je me suis servi d'au moins deux douzaines de documents scientologues dans l'analyse du RPF, en plus de quatorze documents émanant de Susanne Schernekau/Elleby, qu'elle avait pris dans le RPF où elle travaillait. J'ai de plus cité deux procès où les juges mentionnaient le RPF, l'un américain, l'autre anglais - tous deux très critiques des activités scientologues. Le plus détaillé provient du procès américain ayant favorablement décidé en faveur de l'ex-scientologue Larry Wollersheim; cela vaut la peine d'en donner une courte citation:

On a aussi des preuves que Wollersheim ait accepté une partie de ses auditions sous la contrainte physique. En 1974, en dépit de ses objections répétées, on a poussé Wollersheim à participer à de l'audition à bord d'un bateau scientologue faisant partie du projet Force de Réhabilitation (RPF). L'église a obtenu l'accord de Wollersheim en se servant de la technique 'bait and badger' [la carotte et le bâton]. Comme l'intitulé le laisse penser, cette tactique est déployée par un nombre indéterminé de membres contre l'adepte récalcitrant qui refuse d'obéir à un ordre de l'église. Il lui promettent alternativement des récompenses, puis le tourmentent par des menaces orales. Ici, cinq scientologues ont joué de la carotte et du bâton contre Wollersheim durant trois semaines avant qu'il capitule et accepte de faire le RPF.

Mais ces menaces orales et ces tactiques de pression psychologique ne constituaient que le début des épreuves de Wollersheim. Sur le bateau, on le força à entreprendre un régime épuisant, commençant à 6 heures le matin et ne s'achevant qu'à 1 h la nuit suivante. La matinée s'écoulait à des tâches ménagères répétitives de nettoyage du bateau, suivie d'une après-midi d'étude et de co-audition. Le soir, il fallait retravailler ou assister à des conférences. Wollersheim et ses compagnons devant dormir dans une cale, trente

personnes empilées sur neuf couchettes dans un trou sans ventilation adaptée. Wollersheim perdit 7 kg en six semaines.

Wollersheim estima en fin de compte ne plus pouvoir supporter le régime. Il essaya de fuir car comme il l'expliqua ensuite "Ou je mourais, ou je devenais fou." Mais on découvrit sa tentative. Plusieurs membres scientologues le prirent et le maintinrent captif. Il n'acceptèrent de le lâcher que lorsqu'il accepta de rester et continuer l'audition et les autres "pratiques religieuses" en place sur le navire. (Californie Court of Appeal 1989: 9274).

L'interprétation que je donne du RPF correspond tout à fait avec le rapide résumé de la Cour d'Appel qui explique les conditions de ce programme. Dans une conclusion allant tout à fait dans le sens de ma description, la cour d'appel déclare: "cet épisode démontrait que l'église désirait forcer physiquement Wollersheim à continuer son audition." (California Court of Appeal 1989: 9274)

Hélas pour elle, du fait du comportement de la scientologie envers Wollersheim dans ce procès, les désirs exprimés par Goodman au sujet de l'usage de preuves devant les tribunaux ne sont pas faites innocemment. Wollersheim gagna son premier procès contre la scientologie, procès basé sur cette conduite inqualifiable. Le procès en appel réduisit la somme due à Wollersheim, mais l'organisation continua à refuser de le payer, pour finir par lui verser 8,67 millions de dollars en 2002, alors qu'elle risquait de graves conséquences judiciaires et financières si elle persistait dans son refus (Los Angeles Times 2002). Par conséquent, en réponse à l'affirmation de Goodman selon laquelle je ne fournirais pas de preuves de mes déclarations, contrairement aux tribunaux qui en donnent, il semble que ce soit l'organisation de Goodman qui n'accepte pas les décisions de justice lorsqu'elles révèlent les aspects sinistres de son organisation.

L'un des aspects essentiels de la peinture décrivant la scientologie américaine exige qu'on tente de discréditer mes travaux sur le RPF, qu'il soit aux USA ou ailleurs. Goodman et d'autres ont émis deux arguments. D'abord, selon l'universitaire américain Frank Flinn, le RPF "est similaire à d'autres pratiques religieuses dans le monde" et donc, c'est légitime. Ensuite, Lorne Dawson critique mon étude du RPF parce que je me suis servi des récits d'anciens membres (Goodman 2001: 2). Flinn a raison jusqu'à un certain point: le RPF-prison ressemble à certains programmes de diverses religions, mais ces programmes violent aussi les droits de l'homme! Par exemple, le groupe "La Famille" (antérieurement baptisé "Les Enfants de Dieu") faisait tourner des camps d'entraînement pour les ados dans les années 80 et au début des années 90, ainsi que des camps disciplinaires appelés "Camps Victor", où l'on pratiquait emprisonnement, mauvais traitements physiques, en combinaison avec "un entraînement idéologique intense constitué de classes d'endoctrinement, d'isolement social, de confessions forcées, souvent mêlés à des travaux physiques pénibles et à l'humiliation en société (Kent and Hall 2000: 57-58). Par ailleurs, le programme américain Synanon-de-traitement-des-toxicomanes-devenu-religion imposait aux membres anciens ou novices un camp

similaire au RPF scientologue (Gerstel 1982: 160-161; see Kent 2001a: 366). Plus extrême encore, le programme de lavage de cerveau infligé par les cadres de Colonia Dignidad au Chili, qui surpassait semblerait-il le RPF en dureté - si pas en brutalité [Coad 1991; Kent 2001a: 367]). Si le programme RPF ressemble par conséquent à ceux que des religions plus établies utilisent, il est probable que ces programmes violent aussi les droits des gens qui les subissent.

Quant à l'argument à propos des "ex-membres", il suffit d'indiquer qu'exclure les récits des anciens membres sous prétexte qu'ils seraient obligatoirement partiaux est une méthode incroyablement nulle. Les savants du domaine des sciences sociales essaient de vérifier l'information fournie par toutes leurs sources, quelles que soient leurs relations avec l'organisation sur laquelle portent leurs informations. Les ex-membres paraissent souvent d'extrêmement bons informateurs, du fait très simple qu'ils "connaissent leur sujet, l'ayant vécu", et qu'ils ne subissent plus le contrôle immédiat du groupe. Je soupçonne Goodman et d'autres membres d'organisations idéologiques d'avoir beaucoup travaillé à détruire la crédibilité d'anciens membres parce qu'ils ont pu constater la grande qualité d'une bonne part de l'information qu'ils ont fournie aux médias, aux tribunaux, ainsi qu'aux experts universitaires qui voulaient bien les écouter.

13) Problèmes de la scientologie en Allemagne

Ayant répondu aux accusations de Goodman à propos de la qualité de ma documentation, je note qu'elle m'accuse aussi de citer une opinion de 1995 d'un tribunal des prud'hommes en Allemagne, opinion que d'autres tribunaux allemands auraient (supposons) ignorées. J'ai d'abord cité le procès dans ce prestigieux journal, Religion (Kent 1999b: 158 n. 163) puis cité un passage d'une lettre d'un Ambassadeur allemand aux Etats-Unis qui en parle aussi, dans l'article du Marburg Journal of religion (Kent 2001c: 3). En réaction Goodman affirme: Alors que Kent peut apprécier de citer son opinion, les tribunaux allemands l'ignorent. (Goodman 2001: 5). Eh bien non: une simple recherche sur Internet montre au moins trois décisions impliquant la scientologie, procès qu'elle a tous perdus, et qui comprennent des [citations de ce cas](#)]. Il se peut bien que Goodman ait du mal à les atteindre, car ces décisions sont publiées sur le site Web d'un critique allemand, Tilman Hausherr: en effet, son nom, ainsi que celui de nombreux autres noms de critiques de la scientologie, fait partie d'un [filtre internet](#) scientologue destiné à interdire l'accès de ces sites critiques aux scientologues eux-mêmes (Heldal-Lund, 2003; see Brown, 1998). Bref, peut-être Goodman ne peut-elle accéder à ce site.

Plusieurs académiques allemands ayant discuté de scientologie ont une compréhension précise du système juridique de leur pays, et certains d'entre eux ont publié l'état de cette organisation en Allemagne. L'un d'eux, Brigitte Schoen, nous donne ce qui paraît une analyse fiable de la situation juridique de la scientologie là-bas, aussi est-ce la peine de mentionner ce qu'elle en dit. D'abord, dans un récent article critiquant plusieurs interprétations récentes de la situation scientologue là-bas, Schoen déclare: "En dehors de la scientologie,

aucun tribunal allemand n'a nié le caractère religieux d'aucune religion nouvelle. Même dans le cas de la scientologie, les décisions ont été diverses et le sujet est loin d'être clos (Schoen, 2002: 103). Nous serons tous heureux de profiter de l'étude en cours d'un universitaire australien, qui analyse les procès clé impliquant l'organisation en Allemagne (Taylor, à venir)

Schoen fournit ensuite une analyse succincte du pourquoi et du comment le gouvernement a placé l'organisation sous surveillance; d'après elle, les ministres de l'Intérieur avaient assez de soucis à propos de la scientologie pour démarrer une enquête sur les options juridiques possibles face à elle. Des années après:

Le facteur décisif sous-jacent à la décision de mettre la scientologie sous surveillance en 1997 était l'une des options légales d'une force de renseignements, ordonnée lors de la conférence des Ministres de l'Intérieur des Länder d'outre-Rhin. Ce rapport assez sec se fondait principalement sur des écrits de Hubbard et de la scientologie, examinant si ces documents entraient dans la catégorie de ceux visés par la Protection de la Constitution... Ce ne sont pas les arguments tels que "n'accorder de droits civils et de citoyenneté qu'à des gens pas aberrés" qui suffisent à démontrer qu'Hubbard poussait les scientologues à commettre une discrimination contre des individus et groupes particuliers, sous forme élitiste. La discrimination, sous forme élitiste, de la part d'entités ou personnes privées envers des individus et groupes n'est pas incompatible avec la démocratie. La discrimination opérée par des parties privées ne met pas l'ordre constitutionnel en danger. Ce qui est considéré comme anti-constitutionnel dans ce qui précède, c'est que cela présuppose l'abolition d'éléments fondamentaux de l'ordre constitutionnel et de la validité universelle des droits de l'homme. Ceci correspond à des plans énoncés dans les documents scientologues afin d'imposer la juridiction scientologue à la société. Ainsi, le rapport analyse les conséquences politiques potentielles de la mise en place de la "société idéale" scientologue. (Schoen 2002: 107).

La scientologie n'a donc qu'à se plaindre d'elle-même pour les difficultés qu'elle rencontre en Allemagne. Les écrits de son fondateur ont engendré des soucis légitimes quant à la compatibilité de l'organisation au sein d'une société tentant de respecter les droits de l'homme et de maintenir un système juridique équitable.

14) Conclusion

Après les désastreuses conclusions apologistes que certains académiques ont publiées au cours des premiers temps de l'enquête sur Aum Shinrikyo (Reader 2000), les universitaires devraient être particulièrement sensibilisés en livrant des études dont les points aveugles laissent passer des malversations. Les groupes controversés se servent des universitaires pour renforcer leur idéologie; la scientologie n'y fait pas exception. Les buts de cette organisation idéologique incluent de "mettre la planète au clair - la "clarifier" - de l'opposition et de la surveillance critique. Tant que les critiques

surveillent de près ses probables violations des droits de l'homme, les gouvernants de divers pays continueront à poser des questions délicates sur les conditions de vie et de travail des membres de la Sea Org au sein des organisations scientologues.

Disons qu'il n'y a aucun doute: la scientologie réalise le rôle crucial que peuvent jouer et jouent les universitaires dans ses efforts globalisateurs. Kurt Weiland, son commandant en second aux Affaires Spéciales, expliqua rapidement, lors d'une réunion de l'association internationale des scientologues (IAS), le rôle des universitaires pour aider la scientologie dans ses buts mondiaux. Le magazine de l'IAS relata ensuite:

Monsieur Weiland a expliqué que l'une des actions nécessaires afin de parvenir à la paix pour la scientologie avec tous les gouvernements de la planète était l'obtention de vastes études et traités sur la scientologie, par les meilleurs des universitaires en sociologie et par les chefs religieux.

Des universitaires d'Angleterre, de Finlande, de Russie, du Japon, de Norvège, Hollande, Belgique, Pologne et d'ailleurs ont publié leurs études, uniformément positives.

"Les résultats et conclusions de ces experts, a continué M. Weiland, vont au delà de nos attentes..."

Au fur et à mesure qu'ils en apprennent davantage sur la scientologie, ils sont surpris de notre religion et de ses réussites. Cinq d'entre eux ont en réalité décidé d'écrire un ouvrage sur la scientologie, et un d'eux a décidé de prendre de l'audition du Livre Un [audition simpliste des débuts de la scientologie, ndt]

Monsieur Weiland a expliqué qu'on traduisait ces documents afin qu'ils puissent servir dans chaque pays de présentation submergeante et universelle dans ses conclusions. Les expertises servent non seulement dans les tribunaux et les centres d'impôts; elles sont expédiées dans les administrations, universités et organisations religieuses. C'est un projet d'envergure, qui fut intégralement financé par l'IAS (association internationale des scientologues) (International Association of Scientologists Administrations 1995: 13).

Bien qu'il n'ait certes pas eu ce but en tête, prenons sa déclaration pour un avertissement multi niveau destiné aux académiques écrivant sur la scientologie.

Au plus évident de ces niveaux, ce que dit Weiland démontre que le groupe se servira des oeuvres des universitaires pour batailler intensément sur les fronts politique et social. Les scientifiques écrivant sur la scientologie peuvent considérer leurs actions comme objectivement neutres, mais l'organisation tentera de se servir des produits académiques pour la progression de ses buts politiques, dont les implications en matière de droits de l'homme sont troublantes. De plus, parmi le brouhaha des accolades entre universitaires, les voix de ceux qui sont en désaccord risquent d'être voilées. Les gens dont le seul crédit provient des leurs années d'expérience et de vécu sur les sujets qu'abordent les scientifiques risquent d'avoir de plus en plus de mal à dire ce qu'ils savent aux gouvernants ayant besoin de ces informations.

Plus profondément, le qualificatif de Weiland pour les évaluations académiques "une présentation submergeante et universelle dans ses conclusions" ne présage rien de bon pour ceux qui, compte tenu de leur connaissance de l'organisation et de ses règles,

parviennent à des conclusions moins que favorables à son sujet. On peut dire ici que l'organisation [leur] appliquera les règles contre "les personnes suppressives", élaborées par le fondateur scientologue, L. Ron Hubbard, afin de nous réduire au silence. Je constate sans nul doute que les attaques non académiques à l'encontre de ma crédibilité universitaire sont de cet ordre.

Je m'inquiète par ailleurs des implications des études européenne et de Melton, portant sur le RPF et la Sea Org. Elles sont vagues (presque au point d'être silencieuses) sur les raisons qui leur ont fait entreprendre ces recherches. Vagues aussi sur les causes qui font que la scientologie colle à leurs motifs de recherche; sur le prix des études; et elles ne disent pas si la scientologie leur a payé une partie des coûts. Après le débâcle de l'affaire Aum Shinrikyo, les universitaires auraient dû avoir appris à quel point c'est important de fournir aux lecteurs et au public autant d'informations que possible au sujet des études. Cette leçon a encore pris de l'importance, puisque la scientologie a expliqué à ses membres la manière d'utiliser nos travaux pour faire progresser sa cause. (Pour la bonne règle, je signale avoir mené cette recherche sans autre financement ni aide en dehors de ce que ce que fournit mon université à ses professeurs dans l'exercice courant de leur job.

Bien que j'aie soulevé des problèmes à propos de deux études de l'actuelle Sea Org et du RPF, j'espère en partie que mes constats relativement bénins soient corrects. Je ne tiens pas à voir se répéter envers de nouvelles générations de membres les abus commis dans le passé. Cependant, le système judiciaire interne, la paie ridicule, la destruction des relations familiales (surtout parentales), les années passées en "réhabilitation" dans des environnements très restrictifs et exigeants, tout cela se combine à d'autres faits pour me pousser à conclure que la scientologie demeure une menace envers les droits de ses membres et de ses opposants.

BIBLIOGRAPHIE

[partie non traduite, mais nombre de références existent aussi en français sur Internet; elles ont été ajoutées avec leurs liens ou références]

Abelson, Elliot J. (2002). "Re: Gerald Armstrong. Stephen A. Kent." [Correspondence]. Los Angeles: 1p.; Available at: <http://www.gerryarmstrong.org/50grand/cult/abelsonltr-kent-020605.html> >.

Berlin State Court. (2001). "Robert S. Minton vs. Sabine Weber, Scientology Kirche Deutschland e.V. and Scientology Kirche Berlin e.V." Minton v. Scientology et al. (March 27).; Available at: <http://lisatrust.bogje.nl/legal/minton/berlin/4-01decision.html> >.

Brown, Janelle. (1998). "A Web of Their Own." Salon (July 15); Downloaded from:

<<http://archive.salon.com/21st/feature/1998/07/15feature.html>> on August 23, 2003.

California Court of Appeal, Second Appellate District, District Seven. (1989). "Larry Wollersheim v. Church of Scientology of California." (Filed July 19): 9269-9279.

CBS (1997). "CAN the Cult Awareness Network." 60 Minutes Transcript. Volume XXX No. 15: 15-22. [partie en français ici](#)

Church of Scientology International. (1995). "Anti-Religionists Face the End of the Road." International Scientology News: [21].

Church of Scientology International (CSI). (1998). "Slamming in Standard Ethics." High Winds: 16-19.

Circuit Court of the Sixth Judicial Circuit, Pinellas County, State of Florida. (2000). "Affidavit [by Stephen A. Kent] in Estate of Lisa McPherson . . . v. Church of Scientology Flag Service Organization" (January 6): 46 pp.; Downloaded from: <<http://www.arts.ualberta.ca/~skent/Linkedfiles/mcpherson.htm>> on January 10, 2003. [en français ici](#) www.antisectes.net/kent-religion-fr.htm

Coad, Malcolm. (1991). "Sympathy with the Devil." Weekend Guardian [UK]. (August 24-5): 12-13.

Collignon, Pierre. (2001a). "Cult Accused of Brainwashing." Jyllands-Posten [Copenhagen, Denmark]. Unofficial Anonymous English Translation. (January 14); Downloaded from <alt.religion.scientology.com> on July 30, 2001.

Collignon, Pierre. (2001b). "Franz the Happy." Jyllands-Posten [Copenhagen, Denmark]. Unofficial Anonymous English Translation. (January 14); Downloaded from <alt.religion.scientology.com> on July 30, 2001.

Collignon, Pierre. (2001c). "An Offer from Scientology." Jyllands-Posten [Copenhagen, Denmark]. Unofficial Translation by Jens Tingleff. (January 14); Downloaded from: <<http://www.holysmoke.org/cos/rpf-denmark4.htm>> on January 12, 2003.

Coser, Lewis. A. (1974). Greedy Institutions: Patterns of Undivided Commitment. New York: The Free Press.

Court of Appeal for Ontario. (1997). "Her Majesty the Queen (Respondent) and Church of Scientology of Toronto and Jacqueline Matz (Appellants) C13047, C13207." (April 18): 143pp; Available at: <<http://xenu.ca/court/appeal.html>>.

Frantz, Douglas (1997a). "Scientology's Puzzling Journey From Tax Rebel to Tax Exempt." [\(français\) New York Times](#) (March 9): 1, 30-31.

Frantz, Douglas. (1997b). "Death of a Scientologist Heightens Suspicions in a Florida Town." [\(français\) New York Times](#) (December 1): A1, A14.

Frantz, Douglas. (1999). "First Step, Get IRS Form 990's." The Nieman Foundation for Journalism at Harvard University, Second Watchdog Conference, Boston, Massachusetts.

Frantz, Douglas. (2000). [Apology to Dr. Stephen A. Kent]. Correspondence with Stephen A. Kent. 1p.

Gerstel, David U. (1982). Paradise, Incorporated: Synanon. Novato, California: Presidio Press.

Goodman, Leisa. (2001). "A Letter from the Church of Scientology." Marburg Journal of Religion

6(2): 4 electronic pp.; Available at:

<<http://www.uni-marburg.de/religionswissenschaft/journal/mjr/goodman.html>>.

Goodstein, Laurie. (1996). "Anti-Cult Group Dismembered as Former Foes buy Its Assets." Washington Post (December 1): A1, A22.

Gormez, Mike. (2002). "The Story of Vivien Krogmann-Lutz." Downloaded from: <<http://www.whyairetheydead.net/childabuse/vivien/?FACTNet>> on August 23, 2003.

Heldal-Lund, Andreas. (2003). "Scientology Censor Software Cracked!"; Downloaded from: <<http://www.xenu.net/archives/events/censorship/wordlist.html>> on August 23, 2003. [voir cet équivalent en français](#)

Hubbard, L. Ron. (1967). "Organization Definition of." The Organization Executive Course 7. Los Angeles: Church of Scientology of California: 199.

Hubbard, L. Ron. (1970). "Stories Told." Sea Organization Flag Order 2673 (December 24): 1p.

Hubbard, L. Ron. (1976a). Modern Management Technology Defined. Copenhagen, New Era Publications.

Hubbard, L. Ron. (1976b). The Only Valid Security Check. The Technical Bulletins of Dianetics and Scientology IV. Copenhagen, Scientology Publications: 275-281.

International Association of Scientologists Administrations. (1995). "Mr. Kurt Weiland[.] Deputy Commanding Officer[.] Office of Special Affairs International." Impact: 10-13.

Janis, Mark; Richard S. Kay; and Anthony Bradley. (1995). European Human Rights Law: Text and Materials. Oxford, Clarendon Press.

Kent, Stephen A. (1998). "Witness Statement of Stephen Alan Kent" in Bonnie Louise Woods, Plaintiff; and Sheila Chaleff, Graeme Wilson, Cathy Sproule, Church of Scientology Religious Education Inc., Defendants. 1993 W. No. 2079." 15pp.; Available at:

<<http://www.arts.ualberta.ca/~skent/Linkedfiles/booniewood.htm>>

Kent, Stephen A. (1999a). "The Creation of 'Religious' Scientology." Religious Studies and Theology 18(2): 97-126; Available at: <<http://www.holysmoke.org/cos/kent-fake-religion.htm>>. [en français](#)

Kent, Stephen A. (1999b). "The Globalization of Scientology: Influence, Control and Opposition in Transnational Markets." Religion 29: 147-169; Available at: <<http://www.gospelcom.net/apologetics/index/s04a13.html>>. [en français](#)

Kent, Stephen A. (1999c). "Scientology--Is this a Religion?" Marburg Journal of Religion 4(1): 1-11; Available at: <<http://www.uni-marburg.de/religionswissenschaft/journal/mjr/kent.html>> [kent-2001.zip en français](#)

Kent, Stephen A. (2000). Brainwashing in Scientology's Rehabilitation Project Force (RPF). Hamburg, Germany, Behörde für Inneres-Arbeitsgruppe Scientology und Landeszentrale für

politische Bildung: 63pp.; Available at:

<<http://www.hamburg.de/Behoerden/ags/brain.pdf>>.

Kent, Stephen A. (2001a). Brainwashing Programs in The Family/Children of God and Scientology. In *Misunderstanding Cults: Searching for Objectivity in a Controversial Field*. Eds. Benjamin Zablocki and Thomas Robbins. Toronto, University of Toronto Press: 349-378.

Kent, Stephen A. (2001b). Compelling Evidence: A Rejoinder to Lorne Dawson's Chapter. In *Misunderstanding Cults: Searching for Objectivity in a Controversial Field*. Eds. Benjamin Zablocki and Thomas Robbins. Toronto, University of Toronto Press: 401-411.

Kent, Stephen A. (2001c). "The French and German Versus American Debate Over 'New Religions', Scientology, and Human Rights." *Marburg Journal of Religion* 6(1): 1-11; Available at: <<http://www.uni-marburg.de/religionswissenschaft/journal/mjr/kent2.htm> |>. [en français](#)

Kent, Stephen A. and Deana Hall. (2000). "Brainwashing and Re-Indoctrination Programs in the Children of God/The Family." *Cultic Studies Journal* 17: 56-78; Available at: <http://www.arts.ualberta.ca/~skent/Linkedfiles/cog_brainwashing.htm>.

Kent, Stephen A. and Theresa Krebs. (1998a). "Academic Compromise in the Social Scientific Study of Alternative Religions." *Nova Religio* 2(1): 44-54.

Kent, Stephen A. and Theresa Krebs. (1998b). "When Scholars Know Sin: Alternative Religions and Their Academic Supporters." *Skeptic* 6(3): 36-44; Available at: <<http://www.gospelcom.net/apologeticsindex/c25.html> |>.

KOTO. (1989). First part of Series by Larry Blunt on Narconon. Oklahoma City, Oklahoma(August 21?).

Kumar, J. P. (1997). "'Fair Game': Leveling the Playing Field in Scientology Litigation." *The Review of Litigation* 16(3): 747-772.

Lattin, Don. (2001). "Leaving the Fold: Third Generation Scientologist Grows Disillusioned With Faith." *San Francisco Chronicle* (February 12); Available at: <<http://www.gospelcom.net/apologeticsindex/c25.html> |>.

Lifton, Robert Jay. (1961). *Thought Reform and the Psychology of Totalism: A Study of 'Brainwashing' in China*. London, Victor Gollancz Ltd.

Los Angeles Times . (2002). "Scientologists Settle Suit By Ex-Member." (May 11).

Malka, Cyril. (2002). "Starved to Death in Denmark." et-sect-era Internet English Translation. (September12). [disponible en français ici](#)

Melton, J. Gordon. (1999). "Mea Culpa! Mea Culpa!" *Skeptic* 7(1): 14-17; Available at: <<http://www.gospelcom.net/apologeticsindex/c36.html> |>.

Melton, J. Gordon. (2001). "A Contemporary Ordered Religious Community: The Sea Organization." Paper Presented at the 2001 CESNUR Conference, London, England; Available at: <<http://religiousmovements.lib.virginia.edu/cesnur/melton.html> |>.

Miller, Russell. (1987). *Bare-Faced Messiah. The True Story of L. Ron Hubbard*. London, Michael Joseph. [en français ici](#)

New York Times. (1979). "Author of a Book on Scientology Tells of Her 8 Years of Torment." (January 22).

Pentikainen, Juha and Marja Pentikainen. 1996. "The Church of Scientology." Report (January); Available at: <<http://www.neuereligion.de/ENG/Pentikainen/main.htm> |>.

Pentikainen, Juha; Jurgen F. K. Redhardt; and Michael York. (2002). "The Church of Scientology's Rehabilitation Project Force." Report; Available at: <http://www.cesnur.org/2002/scient_rpf_notes.htm |>.

Reader, Ian. (2000). "Scholarship, Aum Shinrikyo, and Academic Integrity." *Nova Religio* 3: 368-382.

Rosenblum, Anne (n.d.). Declaration from Anne Rosenblum, Foreword by Dennis Erlich. 9pp.; [en français ici](#).

Rusnell, Charles. (1998). "Church of Scientology Targets U of A [University of Alberta] Professor for Criticizing its Practices." *The Edmonton Journal* [Canada]. (June 13): B7.

Schoen, Brigitte. (2002). "Reconstructing Reality from Highly Deviant Perspectives: A Reply to "'Verfassungsfeindlich': Church, State, and New Religions in Germany" by Irving Hexham and Karla Poewe." *Nova Religio* 6(1): 102-118.

Taylor, Greg. 2003. "New Case" [e-mail Correspondence With Author]. (February 26): 1p.

Taylor, Greg. Forthcoming. "Scientology in the German Courts." *Journal of Law and Religion*.

United Nations General Assembly. (1959). Declaration of the Rights of the Child; Available at: <<http://www.hri.ca/uninfo/treaties/25.shtml> |>.

United States Claims Court. (1992). "Church of Spiritual Technology v. The United States." No. 581-887. (June 29): 32pp.; Available at: <<http://www.xenu.net/archive/CourtFiles/occf72.html> |>.

United States Court of Appeals for the Ninth Circuit. 2002. "Michael Sklar; Marla Sklar, Petitioners-Appellants." Opinion. No. 00-70753, Tax Ct. No. 1556-97 (Filed January 29); Available at: <<http://www.giftlaw.com/code.asp?U=2&W=102> |> . éléments français à www.antisectes.net/irs.htm

Wallis, Roy. (1973). "Religious Sects and the Fear of Publicity." *New Society*: 52-54.

Wallis, Roy. (1976). *The Road to Total Freedom: A Sociological Analysis of Scientology*. New York, Columbia University Press.

Weinstein, Henry. (2002). "Couple Lose Bid for Tax Refund Tied to Tuition." *Los Angeles Times*. (January 30): B7.

Note 1

Dans l'article de religion, je citais le procès aux Prud'hommes AP5 ArbGG 1979 Nr.21 [22.3.1995]. J'ai ensuite découvert que la plus simple citation

serait NJW 1996, 143. Cette citation simple paraît dans trois procès qu'un critique de la scientologie allemand, Tilman Hausherr, a reproduit dans la section "Décisions des tribunaux envers la scientologie en Allemagne",

<http://home.snafu.de/tilman/krasel/germany/rulings.html> Ces procès sont: OVG Münster, 5 B 993/95; VGH Baden-Württemberg 10 S 176/96; and VGH Baden-Württemberg 5S 472/96. Je comprends, par l'universitaire australien qui parle du système juridique allemand (Greg Taylor) que la Cour Fédérale du Travail (NJW 2003, 161; decided 26 September 2002) n'a pas suivi les conclusions antérieures dans BAGE 79, 319=NJW 1996, 143, et qu'elle maintient qu'un scientologue travaillant pour la scientologie n'est pas dans une relation d'employeur-employé. La Cour ne dit pas non plus que la scientologie est une religion, comme la décision antérieure le disait, mais elle laisse la question sans réponse (Taylor 2003). Que le Dr Taylor soit ici remercié pour cette information.

Copyright © Stephen A. Kent 2003

Traduction Roger Gonnet 2004 mail :
gonnet@antiseptes.net

Publié en premier lieu dans le Marburg Journal of Religion,